



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Affaire suivie par : I

Paris, le
Réf. : 0

23 FEV. 2022

Monsieur,

Par courrier reçu le 20 décembre 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Je vous informe que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 19 et 20 juin 2020 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide, à ce jour.

En conséquence, la lettre référence 48SI qui vous a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur
du Service National
de l'Éducation Routière
et du Permis de Conduire

